DEPARTEMENT DU HAUT – RHIN

COMMUNE DE **GUEBERSCHWIHR**

Arrêté 144-2026
Portant autorisation d'occupation du domaine public
Place de la Mairie à GUEBERSCHWIHR

Le Maire de la Commune de Gueberschwihr,

VU les articles L2213-1, L2213-3 et L2213-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles L2542-1 à L2542-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la route notamment son article R225,

VU le code de la voirie routière notamment ses articles L113-2, L141-2, R116-2 et R141-14,

VU l'ordonnance n°58-1226 du 15 décembre 1958 portant règlement général sur la police de la circulation routière,

VU le décret n° 58-1217 du 15/12/1958 portant règlement général sur la police de la circulation routière,

VU l'arrêté préfectoral du 09 janvier 1967 portant règlement sur la conservation et la surveillance des voies communales,

VU l'arrêté municipal de la 05/12/1994 portant réglementation du stationnement,

VU la demande présentée le 3 octobre 2026 par Monsieur Jean-Pierre RENAUD, président de l'Association MIDORF ;

CONSIDERANT que pour permettre l'organisation de la manifestation, il y a lieu de réglementer le stationnement.

ARRETE

Article 1 :
L'Association MIDORF, représentée par son président Monsieur Jean-Pierre RENAUD est autorisée à occuper le domaine public Place de la Mairie côté Presbytère, du mardi 08 décembre 2026 à partir de 08h00 au lundi 14 décembre 2026 minuit à l'occasion de la manifestation Noël Gourmand A GUEBERSCHWIHR 2026.

Article 2 :
La signalisation sera mise en place par la commune. Le stationnement sera interdit sur la Place de la Mairie côté Presbytère. Toutes les précautions seront prises pour éviter les accidents. Le demandeur reste responsable de tous les accidents pouvant résulter de cette manifestation.

Article 3 :
Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément à la loi.

Article 4 :
Le périmètre est accessible aux services de secours.

Article 5:
Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- MIDORF
- La Gendarmerie de Rouffach
- La Brigade Verte
- Le CIS Rouffach
- Le Chef de corps des Trois Châteaux
- La Comcom de Parovic – service déchets

Fait à GUEBERSCHWIHR, le 24 novembre 2026
Le Premier Adjoint par délégation du Maire

Jean-Marc VOGT